

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 15 février 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ - BROUSSE.

Absents excusés : MMS. MARCAILLOU – AZEMA.

Absents : MMS. MAURY – LEVEJAC - FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **VENTE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

M. le maire rappelle à ses collègues que, dans la séance du 03 août 2015, le conseil municipal avait approuvé la vente de l'immeuble de l'ancienne bibliothèque et d'un garage municipal pour un montant de 74 000 € dont 4 000 € pour la société Arte Vivandi de Villalier.

Compte tenu du contexte économique du marché de l'immobilier, l'agence Arte Vivandi a trouvé un acquéreur pour un montant de 55 000 € pour l'immeuble de l'ancienne bibliothèque uniquement.

M. le maire propose à ses collègues d'accepter ce montant ainsi que les frais d'agence de 1 500 € à la société Arte Vivandi au titre de la commission.

Accord unanime du conseil municipal.

- **AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE D.P.**

Dans le cadre de la commercialisation du projet immobilier « Le Clos de Sainte Anne », route de Bagnoles, le lotisseur Global Habitat sollicite l'installation provisoire d'un bureau de vente sur un terrain communal à côté du centre paramédical pour une durée de 6 mois, moyennant une participation forfaitaire de 600 € pour la consommation électrique.

Accord unanime du conseil municipal.

- **CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX.**

Suite à la dénonciation de la convention entre l'agglomération et la S.P.A. de Carcassonne, cette dernière propose à la commune une convention sur les bases d'une participation financière de 0,90 € par habitant, soit un montant total de 995 € annuel.

M. le maire indique qu'actuellement la commune donne une subvention forfaitaire de 175 € à cette société.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité et en raison des contraintes budgétaires, ne peut pas donner une suite favorable à cette demande et indique qu'il l'examinera au titre du budget 2016.

- **DIVERS.**

- *Emplois saisonniers.*

A la majorité (1 abstention) le conseil municipal décide, pour des raisons budgétaires, de ne pas recruter d'emplois saisonniers pour la période de congé de l'été 2016.

○ Bail de location avec la société LANGA.

M. le maire rappelle à ses collègues que, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait accepté un bail de location de la parcelle BY n° 5 au lieudit l'Arpaillant, pour un montant forfaitaire de 1 000 € par an, pour une durée initiale de 20 ans renouvelable.

Après négociation, cette société maintenant son offre, il propose d'accepter cette proposition.
Accord unanime du conseil municipal.

○ Logo.

Dans le cadre de la réfection du site internet, M. le maire présente à ses collègues, un projet de logo proposé par la graphiste.

Après débat, le conseil municipal n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette proposition.

M. le maire mandate Mme BELHACHE, responsable de la commission communication, pour une réflexion plus approfondie et d'autres propositions.

○ Calendrier.

M. le maire communique le calendrier des prochaines réunions :

- Réunions de travail pour l'élaboration du budget les 29 février, 14 mars et 21 ou 29 mars à 18 h 30,
- Réunion avec les associations le lundi 07 mars à 20 h 30,
- Vote du budget semaine 15.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ M. BENOIT fait le point sur les divers chantiers :

- Réfection des désordres du goudron dans la cour des écoles élémentaires par l'entreprise TP 11 Services,
- Demande de devis pour l'élagage des platanes situés avenue du Minervoix et salle polyvalente,
- Acquisition de mobilier de sécurité secteur Château suite aux travaux accessibilité.

⇒ M. GREFFIER fait le point sur le dossier vidéoprotection pour lequel une réunion avec le responsable gendarmerie a eu lieu. Il informe que la consultation d'entreprises est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19 h 45.

Le Maire,

Alain MARTY